



ARRETE N°065 369 2022-004  
Du 19/05/2022

**ARRETE PORTANT  
ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET  
D'EXPERTISE (IFSE)**

**Madame CHAPUSOT Mélanie  
GRADE Adjoint Administratif**

Le Maire de POUYASTRUC,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.714-4 à L.714-13,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 20/05/2014 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 susvisé,

Vu la délibération en date du 16/03/2021 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs à compter du 16/03/2021,

Considérant les fonctions exercées, les sujétions, l'expertise, de **Mme CHAPUSOT Mélanie Adjoint Administratif**,

Vu le budget de la commune de Pouyastruc,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : A compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, Mme CHAPUSOT Mélanie Adjoint Administratif, percevra une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'un montant annuel de 840 €.**

**ARTICLE 2 :** Cette indemnité sera versée **mensuellement** et sera proratisée en fonction du temps de travail.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié à l'agent, sera transmise :  
- au Président du Centre de Gestion,  
- au Comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le 19/05/2022

Fait à Pouyastruc, le 19/05/2022

Signature de l'agent



Le Maire,  
Michel PAILHAS

